

Quelles mesures pour gérer la population de cormorans ?

Loïc Dobler (PS)

Le 6 décembre 2022, le Grand Conseil bernois a accepté une motion écologiste à une très large majorité concernant la problématique du cormoran, respectivement son impact sur la faune piscicole.

Cette motion, soutenue par des représentants de l'ensemble des partis politiques, demande trois éléments :

1. Une stabilisation de la population de cormorans à un niveau qui permette de maintenir une pêche professionnelle durable ;
2. Les espèces de poissons menacées et leurs zones de frai doivent être mieux protégées contre les cormorans ;
3. Le Gouvernement cantonal coordonne les mesures avec les cantons voisins.

Si la question de la pêche professionnelle relevée dans le premier point concerne avant tout les cantons qui comptent des lacs sur leur territoire, les deux autres points de la motion sont aussi très importants pour le canton du Jura.

En effet, l'augmentation de la population de cormorans a également un impact sur les populations de poissons de notre Canton. On peut à titre d'exemple citer l'ombre de rivière, espèce pour laquelle un moratoire sur la pêche a été introduit. En parallèle à ce moratoire, de nombreux efforts, notamment de revitalisation des cours d'eau, sont entrepris depuis plusieurs années. Il serait par conséquent regrettable que les millions de francs investis à cet effet par la collectivité soient annihilés par la prolifération des cormorans.

Enfin, le troisième point de la motion bernoise demande une coordination avec les cantons voisins et donc par conséquent potentiellement avec le nôtre. Afin de favoriser une éventuelle collaboration, il paraît primordial de faire le point sur les difficultés rencontrées dans le Jura quant à la présence du cormoran dans nos contrées.

Aussi, nous prions le Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. **Est-ce que les populations de cormorans font l'objet d'un monitoring dans le canton du Jura ? Si oui, peut-on nous indiquer l'évolution de cette espèce ?**
2. **Combien de cormorans ont été prélevés ces dernières années sur mandat de l'Etat ?**
3. **Est-ce que, selon le Gouvernement, le cormoran a une influence sur la faune piscicole jurassienne ? Si oui, quelle est-elle ?**
4. **Est-ce qu'à l'heure actuelle des collaborations intercantionales existent quant à la gestion du cormoran ? Cas échéant, le Gouvernement est-il prêt à se joindre à de telles démarches ?**

Loïc Dobler (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Pauline Christ Hostettler (PS)
- Hildegard Lièvre Corbat (PS)

Intervention déposée officiellement le 31 mai 2023